



Syndicat mixte de Besançon
et de sa Région pour le
Traitement des Déchets

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 27 juin 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h48

Etaient présents :

C.A.G.B : AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POUJET Yannick ; TAILLARD Fabrice ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ; VIGNOT Anne ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; PROST Jean-Paul ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Etaient excusés :

C.A.G.B : JACQUIN Denis ; MAURICE Yves ;

Secrétaire de séance : POUJET Yannick

Procuration de vote :

Mandants : FALCINELLA Béatrice ; EDME Pierre ; MAILLOT Elsa ; MONIOTTE Jacques ; STHAL Rémi ;

Mandataires : THIEBAUT Catherine ; DAUDEY Pierre ; BIZE Thibaut ; PROST Jean-Paul ; CAULET Claudine

Objet : Consultation pour la modification de l'injection du charbon actif sur la ligne de 1976

**CONSULTATION POUR LA MODIFICATION DE L'INJECTION DU
CHARBON ACTIF SUR LA LIGNE DE 1976**

Rapporteur : Monsieur Thomas JAVAUX, Vice-président

Sur la ligne de 1976, le système d'injection du charbon actif pour traiter les dioxines, furanes et métaux lourds a été mis en place en 2000. Il était quasi-similaire au dispositif installé sur la ligne de 2002. Il n'a fait l'objet d'aucune évolution notoire.

Depuis 2012, sur le traitement de fumées de la ligne de 2002, des modifications ont été réalisées : changement des manches, changement du poste de préparation des réactifs, installation de capteur pour vérifier l'injection et la circulation des réactifs.

Suite, aux récents résultats de mesure en semi-continu des dioxines (dépassement en décembre 2016 et en mars 2017), des investigations ont été menées et un point faible a été relevé : il est impossible aujourd'hui de définir précisément les pertes ponctuelles d'injection du charbon actif, pertes qui peuvent impacter fortement le résultat du prélèvement en semi continu.

Le SYBERT a donc mené une réflexion sur l'installation d'un capteur de débit afin de s'assurer de l'injection permanente du charbon actif et ainsi minimiser les risques de dépassement de la teneur réglementaire en dioxines dans les rejets atmosphériques.

Le montant estimé pour la fourniture et la pose d'un tel dispositif est d'environ 10 000 € HT.

Au regard du montant de la consultation sur la nomenclature d'achat adéquat (09048), il est proposé de retenir la procédure de consultation marché adaptée (MAPA) sur un lot. Les crédits seront ouverts lors d'une prochaine Décision Budgétaire Modificative 2017.

A l'unanimité, le Comité Syndical valide l'objet et les termes de la consultation à lancer, dans le cadre des délégations données par le Comité Syndical à Mme la Présidente pour l'acquisition et l'installation d'un capteur de débit.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Reçu le 05 JUIL. 2017
Contrôle de légalité

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT